

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juillet 2020

(convocation du 23 juillet 2020)

13 présents + 2 procurations (K. ROSSILLOL à R. JARRICOT - C. DEBARD à M.-P. PIALLAT)

DELIBERATIONS

Objet : Commission communale des impôts directs

(Unanimité)

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier des Services Fiscaux demandant qu'une liste de personnes susceptibles de former la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs leur soit transmise.

Cette Commission se compose, outre le Maire ou son délégué, président de droit, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose à Monsieur le Directeur des services Fiscaux de choisir parmi les personnes suivantes :

Commissaires titulaires :

Mr Alain BOREL
Mr Louis MERLE
Mr Emile PERRIN
Mme Maryse MOULIN
Mr Didier COURBIERE
Mr Patrick DEBARD
Mr Bernard BESSON
Mr Michel IBOT
Mme Nelly LAURENT
Mr Michel CONTASSOT
Mme Marie-Agnès CASTERA
Mr Bruno POINAS

Commissaires suppléants :

Mr Jean BRUNNER
Mr Raymond DURAND
Mme Alix JARRICOT
Mr Guy JEAN
Mr Michel MARTIN
Mr André HABAUZIT
Mme Michèle THONNEL
Mr Jean-Philippe GENTA
Mme Sandrine LOCHE
Mr Benoît LOCHE
Mr Denis GROSSET
Mr Damien BRUNEL

Objet : budget 2020

(3 abstentions + 12 pour)

Après avis de la Commission des Finances, le Maire propose au Conseil Municipal le vote du budget 2020 de la commune, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

Dépense et recettes : 829 774,91 €

Section d'investissement

Dépense et recettes : 1 080 862,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête ainsi le budget 2020 de la commune.

Objet : création d'un poste de secrétaire de mairie

(Unanimité)

Le Maire explique au Conseil Municipal que compte tenu du départ à la retraite de Madame BLANC, rédacteur principal 1° classe (catégorie B) faisant fonction de secrétaire de mairie, son remplacement a été décidé à compter de septembre. La personne recrutée ayant le grade de secrétaire de mairie (catégorie A), il est nécessaire de créer un poste de secrétaire de mairie pour ensuite supprimer le poste de rédacteur après le départ de Madame BLANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition du Maire
- décide, à compter du 1° août 2020, de créer un poste de secrétaire de mairie à temps complet
- charge le Maire de l'arrêté de nomination.

Objet : transformation d'un poste d'adjoint administratif

(3 abstentions + 12 pour)

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu de son ancienneté dans le grade d'adjoint administratif territorial, un des agents municipaux peut accéder au grade d'adjoint administratif principal ; pour lui permettre d'obtenir cet avancement, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal en remplacement de celui d'adjoint administratif devenu alors inutile et que l'on supprime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition du Maire
- décide, à compter du 1^o octobre 2020, de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non complet et de le remplacer par un poste d'adjoint administratif principal à temps non complet (à raison de 30 heures hebdomadaires)
- charge le Maire de l'arrêté de nomination.

Objet : tarifs pour le restaurant scolaire

(Unanimité)

Suite à l'augmentation par le fournisseur de 1,50 % pour les repas livrés au restaurant scolaire d'Espeluche, le Maire propose au Conseil Municipal de répercuter partiellement cette hausse sur les tarifs pratiqués par la Régie Municipale, et de passer le prix de vente pour une carte de 4 repas de 14,90 à 15,00 €, soit une augmentation de 1 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et pour tenir compte des difficultés que peuvent connaître certaines familles actuellement, décide de fixer ainsi les tarifs des tickets vendus, pour les repas pris au restaurant scolaire d'Espeluche :

- carte de 4 repas (tickets jaunes) : 15,00 € (soit 3.75 € le repas).
 - ticket-repas vendu à l'unité (tickets bleus) : 5,00 € (inchangé)
- à compter du 1^o janvier 2021 seulement.

INFORMATIONS DIVERSES

Une décision du Maire est présentée au Conseil, concernant les amendes de police 2020.

Un correspondant « défense » est désigné : Eric MEJEAN.

Mme le Maire donne des infos sur les diverses commissions de l'Agglo.

Mr Sibold donne des explications sur les travaux à l'école (classe de maternelle).

Une discussion s'engage sur le coût de fonctionnement du club de foot, sur les projets de parking, ainsi que sur l'aménagement futur du cimetière.